



Payer les frais de justice

Par **marie**, le **05/05/2009** à **19:21**

,Bonjour,

Mon fils vient de trouver un travail (cdd de 2 mois), et avec mon accord (verbal), mon ex mari a arrêté de payer la pension.

Malgré cela, ce dernier a saisi le jaf et je viens de recevoir une assignation en référé. Je dois me présenter au tribunal dans 15 jours et mon ex veut que je lui paie la somme de 800 euros au titre de l'article 700 du C.P.C.

Je ne comprends pas pourquoi je devrais payer ces frais alors que c'est lui qui voulait l'accord d'un juge.

Merci de bien vouloir me répondre.

Par **Marion2**, le **05/05/2009** à **19:48**

Bonsoir,

Votre fils ne vient que de trouver un CDD.... Il est encore incapable de s'assumer financièrement seul.

Votre ex mari devait continuer à verser la pension alimentaire.

Avez-vous les moyens de prendre un avocat ou avez-vous droit à l'Aide Juridictionnelle ?

Votre ex mari doit certainement avoir un avocat.

Il est vrai qu'un avocat n'est pas obligatoire, mais dans la mesure où le père de votre fils en a

un, il serait préférable que vous en ayiez un également.

Bon courage à vous.

Par **marie**, le **05/05/2009** à **20:40**

merci beaucoup pour votre réponse, Laure